

PRESENTATION ET DOSSIER DE CANDIDATURE

2027 – 14 jours

Atelier - Exposition
"GALERIE VICTOR HUGO"

1 - Introduction

La «galerie VICTOR HUGO» est une Galerie Associative, installée 60 rue Victor Hugo – 37400 – Amboise.

La «galerie Victor Hugo» a pour vocation d'offrir un lieu d'exposition aux artistes plasticiens, peintres, sculpteurs, photographes, dessinateurs, artisans d'art. Elle accueille tous les artistes faisant preuve d'une démarche artistique créatrice et novatrice, de cohérence et d'unité des œuvres proposées et d'une technique maîtrisée. L'association « Galerie Victor Hugo » dispose d'un espace géré par un collectif de membres bénévoles du monde des arts, elle est sans but lucratif. L'association est déclarée en Préfecture sous le numéro W372020456 et est régie par le droit local. Son Siret est 939 018 214 00014.

2 - Description de la galerie

La «galerie Victor Hugo» est sur l'axe stratégique d'Amboise, entre le château (50m) et le Clos Lucé (100m), c'est le passage de plus de 800 000 personnes par an. Un parking gratuit «Les tanneurs» se situe à 50m. La façade en colombage est une invitation à pousser la porte pour découvrir les œuvres exposées.

La Galerie est constituée de plusieurs espaces pour un total d'environ 100 m² et 80 m linéaire d'accrochage. Tous les murs de la galerie sont blancs et pourvus de cimaises (mises à disposition par la galerie) permettant l'accrochage des œuvres. L'ensemble est éclairé par des spots orientables. Pour les sculpteurs, des socles et des étagères destinés à la présentation de leurs œuvres sont mis à disposition.

Les espaces d'exposition sont pourvus d'un fléchage permettant aux visiteurs une déambulation et une exploration de toutes les pièces.

3 - Fonctionnement

3 / 1 - Location de la galerie Victor Hugo pour 14 jours

Cette location est proposée sur le même principe de fonctionnement que la galerie Pavillon Charles X de St Cyr-sur-Loire.

- A partir du vendredi pour l'installation puis durant 13 jours d'exposition jusqu'au jeudi soir, jour du décrochage.
- Mise à disposition de 5 salles d'exposition + une salle complémentaire.
- L'ensemble est équipé de cimaises, crochets, socles, étagères et éclairage.
- Un réfrigérateur et des tables sont disponibles pour le vernissage
- Possibilité de louer pour 1 à 7 artistes (5 peintres ou photographes ou dessinateurs ou artisans d'art et 2 sculpteurs ou autre variante au libre choix du locataire)
- Un responsable d'exposition s'engage vis à vis de la galerie, il engage les autres exposants vis à vis de la galerie et signe le contrat.

- Cette personne choisira le nombre d'artistes, les jours et horaires d'ouverture dans un créneau de 10 à 19h.
- La liste des artistes devra être validée par la commission de sélection de la galerie.
- La publicité, les affiches, le vernissage, les permanences sont à la charge des exposants.

3 / 2 - Les périodes proposées:

* vendredi 2 avril pour l'installation, du samedi 3 avril au jeudi 15 avril 18h inclus pour l'exposition

560 €

* vendredi 16 avril pour l'installation, du samedi 17 avril au jeudi 29 avril 18h inclus pour l'exposition

560 €

* vendredi 28 mai pour l'installation, du samedi 29 mai au jeudi 10 juin 18h inclus pour l'exposition

600 €

* vendredi 11 juin pour l'installation, du samedi 12 juin au jeudi 24 juin 18h inclus pour l'exposition

600 €

4 - Constitution du dossier de candidature

Tout artiste (dénommé le responsable) souhaitant louer la galerie pour organiser une exposition doit faire parvenir par mail (galerie60victorhugo@gmail.com) ou envoi postal à l'adresse de l'association :

60, rue Victor Hugo 37400 Amboise

- Le contrat d'engagement (dernière page), daté et signé avec la liste des artistes qu'il a sélectionnée et la date à laquelle il souhaite exposer.

Les dossiers incomplets seront classés en attente jusqu'à obtention de toutes les informations nécessaires. Les envois en courrier recommandé ne sont pas acceptés.

En cas d'annulation du fait de la galerie pour une raison indépendante de sa volonté, l'association procédera au remboursement dans sa totalité.

Le signataire du contrat doit régler le montant de sa période de location 3 mois avant le premier le jour d'installation de l'exposition.

Le premier jour de la session d'exposition, le responsable se verra remettre 2 clés d'accès à la galerie.

Un chèque de caution de 500€ (non encaissé) devra être remis en garantie de la bonne restitution des locaux.

Ce jour précisément, un inventaire sera réalisé et signé par les deux parties. Une facture sera émise soit groupée, soit en fonction des artistes présents.

Le règlement par virement bancaire est largement à privilégier.

Pour le règlement par chèque, à l'ordre de : Association Galerie Victor Hugo.

En cas de désistement du preneur, la galerie ne procédera à aucun remboursement s'il est formulé moins d'un mois avant l'accrochage. Pour un cas exceptionnel de désistement, il peut être envisagé de planifier une autre date en fonction des disponibilités.

7 - Assurance

En dehors de la couverture des risques de l'assurance obligatoire, les exposants doivent s'assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier vol, dégradation des œuvres ou des matériels d'exposition. Les exposants dégagent l'Association Galerie Victor Hugo de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, d'incidents et troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. En particulier, il ne pourra être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'ensemble loué ne pourra être effectivement utilisé par les exposants par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

Rappel : L'association a contracté une assurance en responsabilité civile, couvrant le local et son mobilier. En revanche, les œuvres exposées provisoirement dans la galerie restent la propriété de leurs auteurs qui en gardent la responsabilité exclusive en termes d'assurance.

La galerie est sous vidéo-surveillance et protégée par un système d'alarme.

Association Galerie Victor Hugo - 60 rue Victor Hugo - 37400 – Amboise
Galerie60victorhugo@gmail.com www.galerie60victorhugo.com
IBAN de l'association : Assoc Galerie Victor Hugo.
FR76 1940 6370 0167 2067 9071 414 – BIC – AGRIFRPP894

La fiche de candidature ci-dessous est à nous retourner remplie et signée.

AUTORISATION / CONTRAT D'ENGAGEMENT EXPOSITION (14 jours)

Les exposants autorisent expressément l'association « galerie Victor Hugo » à prendre toutes photos et vidéos nécessaires à la promotion grand public des expositions dans ses locaux, et autorisent de ce fait l'association à les utiliser dans ce cadre promotionnel selon les moyens et supports appropriés.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète :

Téléphone : **01 40 21 30 00** Mail : **info@louisvuitton.com**

Entouré la date choisie en prenant soin de vérifier sur le site internet de la galerie que celle-ci est encore disponible.

1 / vendredi 2 avril pour l'installation, du samedi 3 avril au jeudi 15 avril

2/vendredi 16 avril pour l'installation, du samedi 17 avril au jeudi 29 avril

3/ vendredi 28 mai pour l'installation, du samedi 29 mai au jeudi 10 juin

4 / vendredi 11 juin pour l'installation, du samedi 12 juin au jeudi 24 juin

Liste des artistes présents pour cette exposition :

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte sans réserve les conditions.

Fait à le